



**La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités d'Aquitaine**

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu la délibération n° 2020-33 du conseil d'administration de l'Institut d'études politiques de Bordeaux du 2 novembre 2020 portant proposition de nomination des personnalités extérieures en son sein.

ARRETE

Article premier : sur proposition du conseil d'administration de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, les six personnalités extérieures suivantes sont nommées en raison de leur compétence au conseil d'administration de l'Institut d'études politiques de Bordeaux :

- Mme Isabelle Boudineau, Vice-Présidente de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- M. Bernard Cazeneuve, avocat et ancien Premier Ministre ;
- M. Mathieu Gallet, Président fondateur de Majelan ;
- Mme Céline Papin, adjointe au Maire de Bordeaux, Vice-Présidente de Bordeaux Métropole ;
- M. Julien Rousset, grand reporter à « Sud-Ouest » ;
- Mme Véronique Teuilères, déléguée au développement régional au sein du groupe La Poste.

Article 2 : Le directeur l'Institut d'études politiques de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le 02 NOV. 2020

Anne BISAGNI-FAURE

